

Secret médical / Médecins-conseils / Directeurs de homes

Doc	a046007
Date de publication	26/08/1989
Origine	NR
	Médecin-conseil
Thèmes	Secret professionnel

Secret médical / Médecin conseils / Directeurs de homes

Un Conseil provincial soumet au Conseil national des questions concernant le respect du secret professionnel et les réponses qu'il a rédigées.

1. Un médecin traitant peut-il pratiquer un examen médical d'admission à "l'assurance tous risques" d'une mutuelle à la demande du médecin-conseil de celle-ci et lui communiquer le résultat de l'examen ?
2. Un médecin traitant peut-il transmettre les copies des rapports d'hospitalisation d'un malade cancéreux au médecin-conseil de sa mutuelle ?
3. Un médecin traitant peut-il, et dans quelle mesure, partager le secret médical avec les dirigeants d'un home ?

Réponse du Conseil national:

Le Conseil national marque son accord avec la réponse que vous vous proposez d'adresser au Docteur X.

(Voir la réponse du Conseil provincial à la rubrique "Avis des Conseils provinciaux", p.32).